



Section IDF Ouest : 15 rue Feydeau – 2^{ème} étage - 75002 PARIS - BC : 111-80

☎ : 01 42 95 14 74 ☎ : 01 42 95 11 16 / e-mail : folclidfouest@gmail.com

TAT

Lorsque vous êtes durablement en sous-effectif (suite à des congés, une maladie, un ou des postes à découvert) et que votre TAT se dégrade, cette situation génère de l'insatisfaction client et vous pénalise financièrement.

Votre sentiment : LCL ne vous donne pas les moyens humains de faire votre travail dans de bonnes conditions.

Vos élus **FO LCL** ont interpellé la Direction qui s'est engagée « à porter une attention particulière à la RVP des collaborateurs concernés par cette situation. »

ALTERNANTS

Vos élus **FO LCL** ont rappelé à la Direction que les alternants n'ont aucune délégation pour donner un accord de retrait.

Cette dernière fera un rappel...

JOUR DE SOLIDARITE

N'oubliez pas de prendre votre heure de sortie anticipée entre le 26 mai et le 30 juin 2015.

MAIL DIRECT

Vos élus **FO LCL** ont demandé à la Direction les règles d'utilisation de la messagerie « mail direct ».

Voici un extrait de la réponse apportée :

« ... Le recours à l'e-mail direct à l'attention des clients est soumis à des conditions strictes d'utilisation. Aucun e-mail adressé au client ne doit comporter de données personnelles dans le titre, le texte ou les pièces jointes. Cela constituerait alors une violation du secret bancaire et une divulgation de données à caractère personnel.

Pour des raisons de sécurité, c'est l'utilisation de la messagerie LCL qui doit être privilégiée, quelle que soit la nature du message... »

Vos élus **FO LCL** vous conseillent donc de n'utiliser que la messagerie sécurisée LCL pour communiquer avec vos clients.

Avril 2015 FLASH INFO n°52 DR Trocadéro-Plaine Monceau

**Continuez à nous solliciter pour
qu'ensemble nous améliorions nos
conditions de travail**

HEURE DE FETE DES MERES

Pour les mamans d'enfant(s) de moins de 16 ans, une heure de sortie anticipée est à prendre avant le 31 juillet 2015 au titre de la « Fête des Mères ».

1^{er} MAI

Les collègues ne travaillant pas habituellement le vendredi doivent récupérer la journée du 1^{er} mai avant le 31 décembre 2015. La saisie se fait sous Self-Service. **Vos élus FO LCL vous conseillent de faire une DAC papier en cas de dysfonctionnement.**